

Conseil en Evolution Professionnelle

09 72 01 02 03

Jeunes de moins de 26 ans

📍 Mission Locale du Libournais

189 avenue Maréchal Foch, 33500 Libourne

Demandeurs d'emploi

📍 FRANCE TRAVAIL

33 chemin du Casse, 33500 Libourne

Personnes en situation de handicap

📍 CAP EMPLOI

33 chemin du Casse, 33500 Libourne

Cadres en recherche d'emploi

📍 APEC

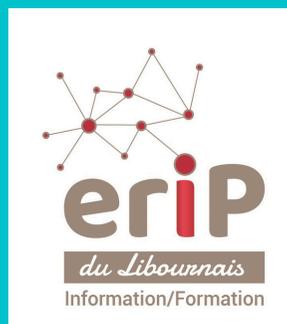
1 Place Ravezies, 33000 Bordeaux



www.vae.gouv.fr

www.francecompetences.fr

www.cap-metiers.fr



Espace Régional d'Information de Proximité

CONTACTEZ-NOUS !

189, Avenue Maréchal Foch
33500 LIBOURNE

05 57 51 71 27

eripdulibournais@ml-libournais.fr

www.eripdulibournais.com



MA

RECONVERSION

PROFESSIONNELLE

DEMANDEUR
D'EMPLOI





CHANGER DE METIER, TROUVER UN EMPLOI DANS VOTRE ZONE GEGRAPHIQUE, SE RECONVERTIR !

Quelles étapes pour votre reconversion professionnelle ?

1> AVANT DE VOUS LANCER

Être inscrit(e) à France Travail et/ou être accompagné(e) par un Conseiller(e) en évolution Professionnelle - CEP :

- **Cap Emploi** pour les bénéficiaires de l'OETH (en situation de handicap)
- **Mission Locale** pour les jeunes de moins 26 ans
- **Apec** : pour les cadres
- **CIBC 33 et ses partenaires** pour les demandeurs d'emploi et salariés à temps partiel

2> ÉLABORER SON PROJET

- ↳ Faire le point sur son parcours professionnel (expériences, atouts, compétences acquises et aspirations)
- ↳ S'informer sur les métiers envisageables sur votre territoire ou d'autres régions selon votre mobilité.
- ↳ A partir de vos centres d'intérêt, envisager les parcours de formation possible.

3> VALIDER SON PROJET

- ↳ Vérifier la faisabilité de votre projet en le confrontant à vos contraintes personnelles et à l'environnement socio-économique de votre lieu géographique.
- ↳ Définir un plan d'action :
 - cibler une formation
 - trouver les organismes les plus adaptés
 - étudier les possibilités de financement
 - mettre en place les aides annexes (hébergement, mobilité, restauration...)

A noter : L'Espace Régional d'Information et de Proximité du Libournais peut apporter un **1er niveau d'information** (métiers, dispositifs formation...)

4> FINANCER SON PROJET

(Frais pédagogiques uniquement)

- ↳ Autofinancement avec le CPF pour les formations éligibles (*sur devis*)
- ↳ Financement dans le cadre des actions collectives de la Région, de France Travail ou du schéma régional sanitaire et social.
Financement individuel de la formation:
Aide Individuelle Région ou AIF France Travail
- ↳ Formation plafonnée, rémunérée sous condition d'attribution et selon niveau de qualification actuelle (*sur devis*).
Financement associé à un contrat de travail :
 - le contrat d'apprentissage et de professionnalisation
 - les AFPR, POEI, POEC (actions de formation préalable au recrutement)
 - l'action de formation en milieu de travail (AFEST)Co financements mobilisables :
 - Par l'AGEFIPH pour les personnes bénéficiaires de l'OETH (travailleurs handicapés)
 - Pour les personnes bénéficiaires d'un Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) après un licenciement économique.
 - En mobilisant, à la demande du titulaire, le CPF (*pas de reste à charge dans ce cas*).

Frais annexes: apport personnel ou aides complémentaires à prévoir selon situation personnelle.